

PACA

Axe 1 : SOINS ET PRISE EN CHARGE DU PATIENT

Prévenir le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie [220006-DFC]

Contexte

Depuis quelques années déjà, la France œuvre pour encadrer et prévenir les mesures de recours à l'isolement et la contention. Des recommandations de bonnes pratiques de la HAS, les décisions successives du Conseil Constitutionnel, les rapports et recommandations du CGLPL (Contrôleur général des lieux de privation de liberté) et un décret modifié en 2022 régissent les pratiques d'isolement et de contention, et doivent être prises en compte par les différents établissements et services de soins, notamment psychiatriques. Cette formation vise à apporter des clés de compréhension de ces éléments, ainsi que des outils de désamorçage et de gestion concrète des situations de violence ou d'agitation.

Objectifs

- Connaître le cadre juridique de l'isolement et de la contention précisant notamment les droits du patient
- Repérer les éléments favorisant la survenue de crise
- Connaître les signaux précurseurs d'une crise
- Analyser a posteriori des situations de crise pour améliorer les pratiques
- Connaître les stratégies de désamorçage et les outils de prévention de crise
- Avoir connaissance des outils et des méthodes nécessaires à une réflexion éthique
- Garantir la sécurité et l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients en cas de, recours nécessaires aux pratiques de l'isolement et de la contention
- Avoir connaissance des outils et des méthodes nécessaires à une réflexion d'équipe

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

Margaux CAPELLO - 04.91.17.71.33- m.capello@anhf.fr

Public

Personnel médical et soignant, personnel de direction d'établissement autorisé en psychiatrie

Exercice

2025

Code de formation

1.08

Nature

AFN

Organisé par

GRIEPS / INFORSANTE

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- [**Prévenir le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie \[GRIEPS - présentiel\]**](#)
Durée : 21 heures
- [**Prévenir le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie \[GRIEPS - à distance\]**](#)
Durée : 21 heures
- [**Prévenir le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie \[INFOR SANTE - présentiel\]**](#)
Durée : 21 heures
- [**Prévenir le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie \[INFOR SANTE - à distance\]**](#)
Durée : 21 heures